



**COMPTE RENDU DE LA  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FEVRIER 2018**

Présents : M BRIÈRE Alain, M CHARLOT Christian, M DAVID Jean-Pierre, Mme GRANDET Florence, Mme MARGOLLÉ Anne, M CHARNEAU Jean-Pierre, Mme HOLLANDE Chantal, M HARIVEL Rémi, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M FOLLAIN Alfred, M DRIEU Jean-Luc, M CHÉRON Pierre, Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane, M LESGUILLIER Daniel, M BLIN Christophe.

Absents ayant donné pouvoir:

Mme TABUR Caroline	pouvoir à M BRIÈRE Alain
Mme GALIAZZO Odile	pouvoir à M CHÉRON Pierre

Absent excusé :

M CHAPDELAIN Ludovic

Election du secrétaire de séance : Mme MARGOLLÉ Anne

Ouverture de la séance à 18h

**1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 10 janvier 2018**

Lecture par Monsieur le maire du procès-verbal du conseil municipal du 18 septembre 2017.

M LESGUILLIER Daniel demande que le procès verbal du conseil municipal soit envoyé par mail afin que l'ensemble des conseillers puisse en prendre connaissance avant de l'approuver.

**Adopté à l'unanimité**

**2. Cession du terrain d'emprise du camping municipal Docteur Lemonnier - complément de loyer.**

Comme il a été précisé dans la délibération du 9 février 2017, un loyer supplémentaire pour l'occupation précaire du camping est établi dès que le chiffre d'affaires est supérieur à 100 000 €. L'arrêté des comptes 2017 fourni par la SAS Camping Jullouville Les Pins indique un chiffre d'affaires de 153 249 € hors taxes.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à mandater une somme de 1 597,47 €.

Par ailleurs, la société QUATRO, devenue présidente de la SAS CAMPING JULLOUVILLE LES PINS depuis le 8 février 2017, il est nécessaire, conformément à la clause de substitution de la promesse de vente signée le 10 novembre 2016, de régulariser l'occupation précaire de la SAS QUATRO à la SAS CAMPING JULLOUVILLE LES PINS.

**Adopté par 14 voix et 4 abstentions.**

M DRIEU Jean-Luc quitte le conseil à 18h 55, pour représenter la commune au comité syndical du SIAS. Il donne pouvoir à M BLIN Christophe.

**3. Lotissement «les bords du Thar» - chemin de la Mare- mandat au maire pour demandes d'autorisation de défrichement.**

Compte tenu de nouveaux éléments, le maire informe qu'il va réunir les services compétents concernés par ce sujet.

**4. Acquisitions de terrains.**

1° Il est proposé d'acheter trois parcelles de 1200, 8420, et 3080 m<sup>2</sup>, soit 12 700 m<sup>2</sup> sur le plateau de Bouillon. Le prix serait d'environ 0,50 € le m<sup>2</sup>. Ces achats viendraient compléter les différents achats déjà réalisés. Maître HUET LEROY, notaire, sera en charge de l'acte.

**Adopté à l'unanimité**

2° Les travaux d'aménagement pour sécurisation du virage en bordure de la route de Boisleray à Jullouville (route départementale n° 571) sont maintenant achevés. Cet aménagement a pu se réaliser suite à la cession par Monsieur Jean-Louis BURGOT d'une partie de son terrain en bordure de la route départementale n° 571. Il s'agit de régulariser l'acte d'acquisition du terrain au prix d'un euro symbolique. Ce terrain sera ensuite rétrocédé au département de la Manche. A la demande de Monsieur BURGOT, les formalités de l'acte seront confiées à Maître Dominique VIGNERON, notaire à Granville.

**Adopté à l'unanimité**

**5. Echange de terrains**

Sur le plateau de Bouillon, il existe beaucoup de micro parcelles avec de multiples propriétaires. Il est proposé d'étudier une démarche de regroupement de ces parcelles par propriétaire ; ces terrains sont inconstructibles. La démarche serait confiée à la S.A.F.E.R. (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural).

**Adopté à l'unanimité**

**6. Déclassement du terrain communal « Grimaldi » pour projet d'un pôle santé.**

La réflexion sur ce projet avance. Le maire informe qu'il va lancer la procédure en vue du déclassement.

**7. SDEM50 – rénovation du réseau d'éclairage public avenues des Celtes et des Vikings.**

La rénovation de l'éclairage public sur les avenues des Celtes et des Vikings est indispensable.

Il y a lieu de rénover 15 luminaires par la fourniture et pose sur les crosses existantes de luminaires équipés de source LEDS pour un montant de 9 975 € à la charge de la commune et 3 325 € à la charge du SDEM50.

**Adopté à l'unanimité**

**8. SDEM50 – projets solaires photovoltaïques – désignation d'un élu pour signature du bail emphytéotique.**

Nous avons délibéré le 20 novembre 2017 pour la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'atelier municipal de Saint-Michel-des-Loups.

Il y a lieu de désigner un élu pour la signature du bail emphytéotique. Il est proposé Mme Ropiteau, maire délégué de Saint-Michel-des-Loups:

**Adopté à l'unanimité**

**9. Lotissement communal "Résidence Les Rives du Thar" – convention avec ENEDIS pour alimentation du réseau électrique de distribution publique.**

Il y a lieu d'autoriser le maire à signer la convention avec ENEDIS pour alimenter le réseau électrique de ce lotissement.

**Adopté à l'unanimité**

**10. Sécurisation du réseau d'eaux pluviales pour mise en sécurité du secteur Est de Jullouville - demande de subvention au titre de la D.E.T.R. ( Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).**

En continuité des travaux déjà réalisés en 2015 pour sécuriser l'écoulement des eaux pluviales sur le nord de Jullouville, il est prévu des travaux pour la mise en sécurité du secteur Est de Jullouville.

Il est demandé au conseil d'autoriser le maire à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R.

**Adopté à l'unanimité**

**11. Rénovation complète de la toiture de la gendarmerie estivale – attribution du marché de travaux**

Suite à l'attribution sur la réserve ministérielle du budget du ministère de l'Intérieur d'une subvention de 40 000 €, nous pouvons réaliser les travaux de rénovation et d'isolation de la toiture de la gendarmerie.

Il s'agit d'attribuer le marché de travaux suite à la consultation des entreprises qui a eu lieu en janvier 2018. Au vu de cette consultation, l'offre de l'entreprise LEBARBE est retenue pour un montant de 116 654,58 € T.T.C.

**Adopté à l'unanimité**

**12. Modernisation de la salle polyvalente des Mielles - mission de maîtrise d'œuvre.**

Le sujet est retiré de l'ordre du jour.

**13. Projet pédagogique de piste d'initiation à la circulation à vélo.**

Dans le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (P.D.A.S.R), une possibilité de subvention existe pour mettre en place des projets visant à la pédagogie, la sensibilisation, l'éducation ou la communication, notamment pour les usagers vulnérables tels que les cyclistes.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil de mettre en place une piste d'initiation à la circulation à vélo sur l'espace vert (aire de jeux) situé en face de l'école Eric Tabarly et d'autoriser le maire à demander le concours financier de l'Etat

**Adopté à l'unanimité**

**14. Communauté de communes GRANVILLE TERRE ET MER (G.T.M.) – modification des statuts pour intégration des compétences GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de Protection des Inondations et submersions marines) et activités de piscine et prise en compte de la création du P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) de la baie du Mont-Saint-Michel.**

Il s'agit d'approuver la modification des statuts de G.T.M. pour intégrer les compétences GEMAPI et activités de piscine et prendre en compte la création du P.E.T.R.

Le conseil municipal demande le rajout de la submersion marine et érosion marine.

**Adopté à l'unanimité**

**15. Renouvellement du contrat enfance jeunesse 2018.**

Le contrat enfance jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement entre la C.A.F. et les communes. Il a pour objectif de favoriser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

Il s'agit d'autoriser le maire à signer conjointement avec la communauté de communes et diverses communes le renouvellement du contrat enfance jeunesse pour la prestation de service de la C.A.F. pour les années 2018-2021.

**Adopté à l'unanimité**

**16. Questions diverses.**

- Le maire informe des recours contentieux:
  - l'arrêt concernant la taxe de séjour des campings La Chaumière et le Val Ombré ainsi que JEEO- Cars.
  - MAHE-ROSSIGNOL; JOSSEAUME Laurent, GODEFROY Eugène, GRAVIER/CUVELIER et MONTREUIL/KHELOUFI.
- Mme ROPITEAU informe de la mise en place d'un nouveau distributeur de pain à Saint-Michel-des-Loups. Il a été trouvé un boulanger intéressé pour alimenter régulièrement ce point de distribution.
- Le maire informe :
  - pour des raisons liées à la sécurité et aux risques sanitaires, l'élagage des haies du camping de la Chaussée est demandé,
  - une solution va être proposée pour les sacs des chenilles processionnaires

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 19 h 40

La secrétaire de séance,

Mme MARGOLLÉ Anne